



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/009
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Parc des Falaises sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le 4890 et en vue de l'implantation d'une activité industrialo-portuaire.

A l'issue de la procédure de publicité, la société SNEF (SIREN 056 800 659) ayant son siège social 87 avenue des Aygalades – 13015 MARSEILLE est la seule à avoir présenté un projet d'implantation portant sur l'implantation de travaux d'installation électrique.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la société SNEF ont donc conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-063 portant sur la dépendance susvisée le 16 octobre 2018.

Description de la dépendance : terrain de 3 006 m² environ situé au Parc des Falaises, commune de Gonfreville l'Orcher.

Durée de la convention : deux (2) ans et neuf (9) mois à compter du 1^{er} avril 2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **16/11/2018**